



WITTELSHEIM

Département du Haut-Rhin
Commune de Wittelsheim

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 25 mai 2022

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire
En Salle du Conseil à la mairie de Wittelsheim
Date de la convocation : 19/05/2022

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33

Présents (27 du point 00 au point 06 puis 28 au point 7, 27 au point 8, 28 du point 9 au point 11, 27 au point 12, 28 du point 13 au point 15, 28 du point 15, 27 au point 16, 28 du point 17 au point 19, 27 au point 20, 28 du point 21 au point 23, 27 au point 24, 28 du point 25 au point 28 et 27 au point 29) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette BENAZOUGUI, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, M. Jacques HOLDER, M. Sébastien LACH, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS,.

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Mme Pascale ZIMMERMANN donne procuration à M. Pierre WILLEMANN ;
M. Frédéric KRZEMINSKI donne procuration à Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN ;
Mme Christelle CZERW donne procuration à Mme Anna CONSIGLIO au point 29 ;
M. Redouan DARKAOUI donne procuration à M. Thierry RAUBER du point 00 au point 06 ;
Mme Marie-Thérèse JOGA donne procuration à Mme Marie-Pierre HARTZ ;
Mme Marie-France HITTER donne procuration à M. Fabrice AMADORI ;
Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN donne procuration à Mme Agnès ARMSPACH.

Membres absents (1 aux points 8, 12, 16, 20 et 24) :

M. Yves GOEPFERT.

Direction Générale
AO

POINT 00 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Une modification de l'ordre du jour est proposée en début de séance par M. Yves GOEPFERT, Maire.

Le Maire propose de modifier le titre du deuxième point n° 24 à l'ordre du jour :

- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 – Budget annexe « ZACT NORD »

Les autres numéros de point sont également impactés (24 devient 25, 25 devient 26 et ce jusqu'au point final.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour cette modification ;
- D'arrêter l'ordre du jour avec 29 points et non 28.



WITTELSHEIM

Direction Générale
AO

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Selon l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

En Alsace-Moselle, un ou plusieurs fonctionnaires municipaux qui assistent à la séance sans participer aux débats peuvent être désignés comme secrétaires de séance.

Ils assistent le Maire lors de la séance, vérifient le quorum et la validité des pouvoirs. Ils rédigent à l'issue du Conseil Municipal le procès-verbal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Monsieur Alexandre OBERLIN, Directeur Général des Services, comme secrétaire de séance assisté de Mmes Jennifer MALHAGE et Carole ZIEGLER, son secrétariat.**

Direction Générale
AO

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2022

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Vu le rapport présenté en annexe, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2022.



WITTELSHEIM

Direction Générale
AO

POINT N°3 : DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégation prises lors la délibération du 4 juin 2020.

Droit de préemption urbain :

Concernant le mois d'avril 2022, 13 demandes d'intention d'aliéner ont été présentées, pour lesquelles le Maire a renoncé à l'exercice de son droit de préemption urbain.

	Adresse du bien	Type du bien	Références cadastrales Section/Parcelle	Surface du logement	
				Parcelle (ares)	Habitable (m ²)
1	Rue de Staffelfelden	Terrain à bâtir	35 / 160	544	NC
2	20, rue des Tuiles	Maison avec dépendances	1 / 176 et 184	748	NC
3	6, rue du Cher	Maison mitoyenne	7 / 779	620	130
4	10, rue A. Zürcher	Logement cité minière	28 / 404	3 115	181
5	55, rue d'Ammerschwih	Logement cité minière	63 / 53	805	103
6	5, rue de la Fraternité	Maison	04 / 519	660	169
7	2, rue Poniatowski	Logement cité minière	55 / 106	617	65
8	195A, rue d'Ensisheim	Maison	57 / 117 et 128	800	NC
9	10, rue des Fauvettes	Logement cité minière	50/5	536	64
10	76 rue d'Ensisheim	Maison avec dépendances	19/469 et 470	624	NC
11	12, rue de la Thur	Maison	2/28	391	115
12	19, rue Chardonnet	Logement cité minière	39/5	529	68
13	6, rue des Charpentiers	Maison	19/419	717	120

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la communication de ces éléments.**



WITTELSHEIM

Direction Générale
AO

**POINT N°4 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE
« URBANISME ET DEVELOPPEMENT URBAIN »**

Rapporteur : M. Yves GOEPFERT, Maire

Par délibération en date du 04 juin 2020, le conseil municipal a décidé de procéder à la formation de la commission communale « *Urbanisme et Développement Urbain* » comme suit :

- Pierre WILLEMANN
- Agnès ARMSPACH
- Sükrü EKENTOK
- Pierre GIRNY
- Frédéric KREMINSKI
- Bernard LEGER
- Julien RIESEMANN

Afin de permettre au plus grand nombre d'élus de pouvoir assister aux différentes commissions municipales et à la demande de certains d'entre eux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'intégrer à la commission « *Urbanisme et Développement Urbain* » Mme Mauricette BENAZOUGUI, M. Thierry KILKA, Conseillers Municipaux Délégués, M. Denis ZIEGLER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA et Mme Marie-Bénédicte WEISS, Conseillers Municipaux.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Ressources Humaines
FL

POINT N°5 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale. Il remplacera le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à l'issue des prochaines élections professionnelles le 08 décembre 2022.

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un « Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents. »

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2022 est compris entre 50 et 200 agents et donc que le nombre de représentants doit être compris entre 3 et 5. Les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit privé et public au 1^{er} janvier 2022 s'élèvent à 121 agents dont 71 Femmes (58,67%) et 50 Hommes (41,33%).

Il est donc proposé de composer le CST de la manière suivante :

- Collège des représentants du personnel : 4 représentants titulaires du personnel et 4 suppléants ;
- Collège des représentants de la collectivité : 4 représentants titulaires et 4 suppléantes désignés parmi les élus du conseil municipal.

Il est également proposé :

De fixer, au sein du collège des représentants du personnel, un paritarisme ;

De conserver au sein du CST, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité portant sur toutes les questions pour lesquelles il est amené à se prononcer ;

De créer la Formation Spécialisée du Comité (FSC) afin d'accompagner les membres du CST dans leurs missions ;

De désigner le Maire de la commune de Wittelsheim Président du CST ;

En annexe, le protocole d'accord relatif à l'organisation des élections professionnelles est précisé ;



WITTELSHEIM

Vu la réunion de consultation entre les services de la mairie, les représentants du personnel et la représentante des syndicats le 02 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 mai 2022 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte que les prochaines élections professionnelles de la collectivité se tiendront le 08 décembre 2022 ;**
- **De préciser qu'à l'issue un Comité Social Territorial (CST) constituera la nouvelle instance du dialogue social de la collectivité en remplacement des instances actuelles que sont le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ;**
- **De valider les modalités de création du Comité Social Territorial telles que proposées ;**
- **De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 4 et le nombre de représentants du personnel suppléants à 4 ;**
- **De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4, et le nombre de suppléants à 4.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Ressources Humaines
FL

POINT N°6 : CREATION DE POSTES NON PERMANENTS EMPLOIS SAISONNIERS

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Durant la période estivale, la Ville doit faire face à un accroissement saisonnier d'activité, particulièrement au service des espaces verts.

Afin d'y faire face et conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la Ville souhaite procéder au recrutement temporaire de 12 agents contractuels âgés de 16 ans au moins et scolarisés au démarrage du contrat, ceci sur des emplois non permanents.

De nombreuses candidatures de lycéens ou d'étudiants qui souhaitent accéder à ces emplois ont été adressées à la Ville.

Après tirage au sort, ces jeunes seront recrutés pour une durée de 2 semaines et occuperont les fonctions d'agent de la section grand environnement à temps complet.

Ces emplois, en plus de permettre une première expérience professionnelle valorisante pour ces jeunes sont également une source de financement non négligeable pour le permis de conduire ou encore la poursuite de leurs études ou formations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer 12 postes d'adjoints techniques contractuels sur des emplois non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les actes d'engagements y afférents ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre budgétaire correspondant.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°7 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°8 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 du « budget ville », dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **Donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		330 385,04 €		1 900 610,97 €		2 230 996,01 €
Opérations de l'exercice	3 968 957,10 €	3 885 890,59 €	9 730 780,10 €	10 528 412,06 €	13 699 737,20 €	14 414 302,65 €
Résultats avant RAR		247 318,53 €		2 698 242,93 €		2 945 561,46 €
Rattachements / RAR	1 560 096,37 €	610 505,91 €				
TOTAUX	5 529 053,47 €	4 826 781,54 €	9 730 780,10 €	12 429 023,03 €	13 699 737,20 €	19 590 860,12 €
RESULTATS DEFINITIFS	-702 271,93 €		2 698 242,93 €		1 995 971,00 €	

- **Constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **Reconnaître la sincérité des restes à réaliser, ;**
- **Arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;**
- **Affecter le résultat d'exploitation d'un montant de 2 698 242,93 € comme suit :**

R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 995 970,30 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 702 272,63 €



WITTELSHEIM

- **Affecter le résultat d'investissement d'un montant de 247 318,53 € comme suit :**

R001 – Excédent d'investissement reporté : 247 318,53 €



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°9 : BUDGET PRIMITIF VILLE – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Les instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 au budget principal.

Les comptes de l'exercice 2021 étant définitivement arrêtés après le vote du compte administratif, le conseil municipal doit adapter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que le compte administratif 2021 :

- Du budget général, présente un excédent global de 2 945 561,46 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 698 242,43 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 247 318,53 €

Pour le budget principal, le compte administratif 2021 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2022 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (001)	-340 000,00 €	247 318,53 €	587 318,53 €
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	2 170 000,00 €	2 698 242,93 €	528 242,93 €
Résultat de clôture global	1 830 000,00 €	2 945 561,46 €	1 115 561,46 €
Besoin de financement - Affectation (R1068)	340 000,00 €	702 272,63 €	362 272,63 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	1 830 000,00 €	1 995 970,30 €	165 970,30 €

Il est enfin rappelé :

- Que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;
- Que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire ;
- Qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté du conseil municipal ;



WITTELSHEIM

- Que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agit d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserve du résultat (R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2021 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section d'investissement au 31 décembre 2021 pour un montant de 587 318,53 € pour arriver à 247 318,53 € au 001 ;**
- **De procéder à l'augmentation de l'affectation complémentaire définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 à la section d'investissement pour 362 272,63 € pour arriver à 702 272,63 € d'affectation au compte 1068 ;**
- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 pour un montant de 165 970,30 € pour arriver à 1 995 970,30 € au 002 ;**
- **De préciser que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°10 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

A la suite du vote du compte administratif 2021, le résultat définitif de l'exercice s'avère plus élevé. Afin de permettre la prise en charge d'écritures comptables, il y a donc lieu d'adapter les crédits votés au titre de l'année 2022 comme suit :

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
001	001	Excédent ou déficit d'investissement	- 340 000,00 €	247 318,53 €
204	20421	Subvention d'équipement aux personnes de droits privés	10 000,00 €	
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		362 272,63 €
020	020	Dépenses imprévues	50 000,00 €	
23	2313	Constructions	85 000,00 €	
21	2151	Réseaux de voirie	60 000,00 €	
040	28182	Autres immos corporelles - Véhicules (amortissements)		15 000,00 €
040	28188	Autres immos corporelles (amortissements)		15 000,00 €
16	1641	Emprunts	135 000,00 €	- 500 000,00 €
13	1337	Dotation de soutien local à l'investissement		- 139 591,16 €
		SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
002	002	Excédent ou déficit de fonctionnement		165 970,30 €
042	6811	Dotation aux amortissements	30 000,00 €	
011	60621	Combustibles	91 755,05 €	
011	6161	Assurances	10 000,00 €	
65	6553	Contribution service incendie	31 215,25 €	
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 000,00 €	
		SOUS -TOTAL FONCTIONNEMENT	165 970,30 €	165 970,30 €
		TOTAL GENERAL	165 970,30 €	165 970,30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord pour la modification de ces crédits.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°11 : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe de l'eau.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

**POINT N°12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 du « budget annexe de l'eau », dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		89 601,76 €		69 100,23 €	0,00 €	158 701,99 €
Opérations de l'exercice	19 486,08 €	39 963,85 €	71 183,88 €	76 644,97 €	90 669,96 €	116 608,82 €
Rattachements / RAR					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	19 486,08 €	129 565,61 €	71 183,88 €	145 745,20 €	90 669,96 €	275 310,81 €
Résultats de clôture		110 079,53 €		74 561,32 €	0,00 €	184 640,85 €
Restes à réaliser	76 243,72 €				76 243,72 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	95 729,80 €	129 565,61 €	71 183,88 €	145 745,20 €	166 913,68 €	275 310,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	33 835,81 €		74 561,32 €		108 397,13 €	

- **De constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;**
- **D'affecter le résultat d'exploitation d'un montant de 74 561,32 € comme suit :**
R002 - Excédent de fonctionnement reporté : 74 561,32 €



WITTELSHEIM

- **D'affecter le résultat d'investissement d'un montant de 110 079,53 €
comme suit :**
R001 – Excédent d'investissement reporté : 110 079,53 €



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

POINT N°13 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Les instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif « du budget annexe de l'eau » par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 au budget principal.

Les comptes de l'exercice 2021 étant définitivement arrêtés après le vote du compte administratif, le conseil municipal doit adapter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que le compte administratif 2021 :

- Du budget annexe de l'eau présente un excédent global de 184 640,85 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 74 561,32 € et de 110 079,53€ pour la section d'investissement.

Pour le budget annexe de l'eau, le compte administratif 2021 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2022 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (excédent R001)	32 450,08 €	110 079,53 €	77 629,45 €
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	74 537,80 €	74 561,32 €	23,52 €
Résultat de clôture global	106 987,88 €	184 640,85 €	77 652,97 €
Besoin de financement - Affectation (R1068)			
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	32 450,08 €	74 561,32 €	77 652,97 €

Il est enfin rappelé :

- Que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;
- Que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire ;



WITTELSHEIM

- Qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté du conseil municipal ;
- Que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agit d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserve du résultat (R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2021 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section d'investissement au 31 décembre 2021 pour un montant de 77 629,45 € pour arriver à 110 009,53 € au 001.**
- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 pour un montant de 23,52 € pour arriver à 74 561,32 € au 002.**
- **De préciser que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative.**



WITTELSHEIM

Direction des Ressources
Service des Finances
FL/CV

**POINT N°14 : DESICION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

A la suite du vote du compte administratif 2021, les résultats définitifs de l'exercice s'avère plus élevé, il y a donc lieu d'adapter les crédits votés au titre de l'année 2022 comme suit :

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		23,52 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-8 000,00 €	
65	6541	Admissions en non valeur	-3 096,48 €	
68	6816	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	8 000,00 €	
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 120,00 €	
		SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	23,52 €	23,52 €
001	001	Résultat d'investissement reporté		45 179,37 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-8 000,00 €
020	020	Dépenses imprévues	6 179,37 €	
23	2315-52	Travaux sur le réseau d'eau	31 000,00 €	
		SOUS -TOTAL INVESTISSEMENT	37 179,37 €	37 179,37 €
		TOTAL GENERAL	37 202,89 €	37 202,89 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **Donner son accord pour la modification de ces crédits.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°15 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe ZAE Amélie.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	736 324,36 €			190 860,40 €	736 324,36 €	190 860,40 €
Opérations de l'exercice	17 706,60 €		17 706,60 €	17 706,60 €	35 413,20 €	17 706,60 €
Rattachements / RAR					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	754 030,96 €	0,00 €	17 706,60 €	208 567,00 €	771 737,56 €	208 567,00 €
Résultats de clôture		-754 030,96 €		190 860,40 €	0,00 €	-563 170,56 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	754 030,96 €	0,00 €	17 706,60 €	208 567,00 €	771 737,56 €	208 567,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	-754 030,96 €		190 860,40 €		-563 170,56 €	

- **De constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**



WITTELSHEIM

- **D'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 190 860,40 €
comme suit :**

R002 - Excédent de fonctionnement reporté	190 860,40 €
--	---------------------

- **D'affecter le résultat d'investissement d'un montant de -754 030,96 €
comme suit :**

D001 – Déficit d'investissement reporté	-754 030,96 €
--	----------------------



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°17 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Les instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe.

Les comptes de l'exercice 2021 étant définitivement arrêtés après le vote du compte administratif, le conseil municipal doit adapter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que le compte administratif 2021 :

- Du budget annexe ZAE Amélie présente un déficit global de 563 170,56 €, soit un excédent de la section de fonctionnement de 190 860,40 € et un déficit de 754 030,96 € pour la section d'investissement.

Pour le budget annexe ZAE Amélie, le compte administratif 2021 fait apparaître les différences ci-après avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2022 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (déficit R001)	-736 324,36 €	-754 030,96 €	-17 706,60 €
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	173 153,80 €	190 860,40 €	17 706,60 €
Résultat de clôture global	-563 170,56 €	-563 170,56 €	0,00 €

Il est enfin rappelé :

- Que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;
- Que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire ;



WITTELSHEIM

- Qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté du conseil municipal ;
- Que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agirait d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserve du résultat (R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2021 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder au budget annexe ZAE Amélie à l'augmentation du résultat définitif de la section d'investissement au 31 décembre 2021 pour un montant de 17 706,60 € pour arriver à 754 030,96 € au D001.**
- **De procéder au budget annexe ZAE Amélie à l'augmentation du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 pour un montant de 17 706,60 € pour arriver à 190 860,40 € au R002.**
- **De dire que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative du budget.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°18 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

A la suite du vote du compte administratif 2021, les résultats définitifs de l'exercice s'avèrent différents de ceux votés par anticipation d'une part et des régularisations d'écritures de stock sont nécessaires d'autre part. C'est pourquoi il y a lieu d'adapter les crédits votés au titre de l'année 2022 comme suit :

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		17 706,60 €
042	71355	Variation des stocks de terrains		369 654,04 €
70	7015	Vente de terrains aménagés		26 846,20 €
011	605	Achat de matériel, équipement	26 846,20 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	197 643,80 €	
042	71355	Variation des stocks de terrains	189 716,84 €	
		SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	414 206,84 €	414 206,84 €
001	001	Résultat d'investissement reporté	17 706,60 €	
040	3555	Stock de terrains	369 654,04 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		197 643,80 €
040	3555	Stock de terrains		189 716,84 €
		SOUS -TOTAL INVESTISSEMENT	387 360,64 €	387 360,64 €
		TOTAL GENERAL	801 567,48 €	801 567,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord pour la modification de ces crédits.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°19 : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MERMOZ

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement Mermoz.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

**POINT N°20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MERMOZ**

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	65 508,32 €			496 941,86 €	65 508,32 €	496 941,86 €
Opérations de l'exercice	66 326,14 €	65 508,32 €	66 326,14 €	66 990,54 €	132 652,28 €	132 498,86 €
Rattachements / RAR					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	131 834,46 €	65 508,32 €	66 326,14 €	563 932,40 €	198 160,60 €	629 440,72 €
Résultats de clôture		-66 326,14 €		497 606,26 €	0,00 €	431 280,12 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	131 834,46 €	65 508,32 €	66 326,14 €	563 932,40 €	198 160,60 €	629 440,72 €
RESULTATS DEFINITIFS	-66 326,14 €		497 606,26 €		431 280,12 €	

- **De constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;**



WITTELSHEIM

- **D'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 497 606,26 €
comme suit :**

R002 - Excédent de fonctionnement reporté 497 606,26 €

- **D'affecter le résultat d'investissement d'un montant de -66 326,14 €
comme suit :**

D001 - Déficit d'investissement reporté -66 326,14 €



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°21 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MERMOZ

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Les instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe.

Les comptes de l'exercice 2021 étant définitivement arrêtés après le vote du compte administratif, le conseil municipal doit adapter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que le compte administratif 2021 :

- Du budget annexe lotissement Mermoz présente un excédent global de 431 280,12€, soit un excédent de la section de fonctionnement de 497 606,26 € et un déficit de 66 326,14 € pour la section d'investissement.

Pour le budget annexe lotissement Mermoz, le compte administratif 2021 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2022 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (déficit R001)	-65 508,32 €	-66 326,14 €	-817,82 €
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	496 786,04 €	497 606,26 €	820,22 €
Résultat de clôture global	431 277,72 €	431 280,12 €	2,40 €
Besoin de financement - Affectation (R1068)	65 508,32 €	66 326,14 €	817,82 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent R002)	431 277,72 €	431 280,12 €	2,40 €

Il est enfin rappelé :

- Que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;
- Que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire ;



WITTELSHEIM

- Qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté du Conseil Municipal ;
- Que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agit d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserve du résultat (R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2021 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section d'investissement au 31 décembre 2021 pour un montant de 817,82 € pour arriver à 66 326,14 € au D001.**
- **De procéder à l'augmentation de l'affectation complémentaire définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 à la section d'investissement un montant de 817,82 € pour arriver à 66 326,14 € d'affectation au compte 1068 ;**
- **De procéder à l'augmentation du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 pour un montant de 2,40 € pour arriver à 431 280,12 € au R002.**
- **De dire que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°22 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MERMOZ

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

A la suite du vote du compte administratif 2021, les résultats définitifs de l'exercice s'avèrent différents que ceux votés par anticipation d'une part et des régularisations d'écritures de stock sont nécessaires d'autre part. C'est pourquoi il y a lieu d'adapter les crédits votés au titre de l'année 2022 comme suit :

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		2,40 €
042	71355	Variations de stock de terrains		3 307,00 €
011	605	Achat de matériel, équipement	2,40 €	
042	71355		3 307,00 €	
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT			3 309,40 €	3 309,40 €
001	001	Résultat d'investissement reporté	817,82 €	
040	3555	Stock de terrains aménagés	3 307,00 €	
10	1068	Affectation du résultat de fonctionnement		817,82 €
040	3555	Stock de terrains aménagés		3 307,00 €
SOUS -TOTAL INVESTISSEMENT			4 124,82 €	4 124,82 €
TOTAL GENERAL			7 434,22 €	7 434,22 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord pour la modification de ces crédits.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°23 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZACT NORD

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2021 du budget annexe ZACT Nord.**



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

**POINT N°24 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE ZACT NORD**

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	312 079,69 €			281 571,62 €	312 079,69 €	281 571,62 €
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
Rattachements / RAR					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	312 079,69 €	0,00 €	0,00 €	281 571,62 €	312 079,69 €	281 571,62 €
Résultats de clôture		-312 079,69 €		281 571,62 €	0,00 €	-30 508,07 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	312 079,69 €	0,00 €	0,00 €	281 571,62 €	312 079,69 €	281 571,62 €
RESULTATS DEFINITIFS	-312 079,69 €		281 571,62 €		-30 508,07 €	

- **De constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;**



WITTELSHEIM

- **D'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 281 571,62 €
comme suit :**

R002 - Excédent de fonctionnement reporté 281 571,82 €

- **D'affecter le résultat d'investissement d'un montant de -312 079.69 €
comme suit:**

D001 – Déficit d'investissement reporté -312 079,69 €



WITTELSHEIM

Pôle Ressources
Services des Finances
FL/CV

POINT N°25 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE ZACT NORD

Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire

Les instructions budgétaires et comptables M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoient, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil Municipal a autorisé la reprise anticipée des résultats et l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe.

Les comptes de l'exercice 2021 étant définitivement arrêtés après le vote du compte administratif, le Conseil Municipal doit adapter une nouvelle délibération d'affectation définitive des résultats.

Il est rappelé que le compte administratif 2021 :

- Du budget annexe ZACT Nord présente un déficit global de 30 508,07 €, soit un excédent de la section de fonctionnement de 281 571,62 € et un déficit de 312 079,69 € pour la section d'investissement.

Pour le budget annexe ZACT Nord, le compte administratif 2021 fait apparaître les différences suivantes avec les montants reportés et affectés par anticipation au budget primitif 2022 :

	Provisoire	Définitif	Variation
Résultat de clôture d'investissement (déficit R001)	312 079,69 €	312 079,69 €	0,00 €
Résultat de clôture de fonctionnement (excédent R002)	281 571,62 €	281 571,62 €	0,00 €
Résultat de clôture global	593 651,31 €	593 651,31 €	0,00 €

Il est enfin rappelé :

- Que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent et que le besoin de financement se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser ;
- Que le surplus peut être maintenu en section de fonctionnement ou bien faire l'objet d'une affectation complémentaire ;



WITTELSHEIM

- Qu'en cas d'absence de besoin de financement, l'excédent est reporté automatiquement en section de fonctionnement sauf volonté du conseil municipal ;
- Que dans le cadre d'une reprise anticipée, il s'agit d'une prévision de reports. Il convient d'attendre le vote du compte administratif pour confirmer la prévision d'affectation en réserve du résultat (R1068) et d'affecter la partie de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture intégrale du besoin de financement de la section d'investissement.

Au regard de ce qui précède, il convient d'approuver la reprise des résultats 2021 et de décider de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'acter le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement au 31 décembre 2021 pour un montant de 312 079,69 € au D001 ;**
- **D'acter le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 pour un montant de 281 571,62 € au R002.**



WITTELSHEIM

Direction de l'aménagement
Service urbanisme et développement économique
FW

POINT N°26 : ZONE D'ACTIVITE AMELIE 2^{ème} TRANCHE CESSION DU LOT 2.14

Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL, Adjointe au Maire

En date du 25 juin 2020 la Ville de Wittelsheim avait délibéré en vue de la cession à la société QUANTUM TUNING FRANCE représentée par M. Alexandre Murat, du lot 2.14 de la ZAE Amélie 2^{ème} tranche cadastré section 26 n° 233/11 avec 24.75 ares.

Cette société n'ayant donné aucune nouvelle depuis plus de 18 mois et après plusieurs relances, la Ville prend acte de son renoncement à ladite acquisition.

La société PRO TP est une entreprise de travaux publics à destination des particuliers. Elle compte 3 salariés et son siège social actuel est fixé à Kingersheim.

Le projet architectural a été adapté pour intégrer 2 cellules d'activités avec un espace bureau pour un total de 621m² de stockage et 80 m² de bureau.

A l'entrée du lot et incorporé au volume principal du bâtiment, se trouve un bureau indépendant d'accueil de la clientèle au RDC pour une surface de 75 m² et un logement de service à l'étage de 81m².

Le prix de cession définitif est fixé à 83 160 € net vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction), compte tenu du prix unitaire de 3 360 € l'are applicable à la transaction.

Le lot sera vendu dans l'état dans lequel il se trouve au jour de la signature des actes authentiques.




Préalablement à la signature de l'acte définitif, les acquéreurs devront obtenir :

- Le financement nécessaire à la réalisation du projet,
- La délivrance d'un permis de construire conformément au PLU en vigueur dans la commune et au permis d'aménager.
- L'avis favorable du comité d'agrément des ZAE de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le Conseil Municipal, à la majorité, deux Conseillers Municipaux Délégués étant contre, six Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :

- **De donner son accord pour la cession à Monsieur DEMIREL Ida gérant de la société PRO TP ou toute autre personne morale se substituant à lui, du lot 2.14 de la ZAE Amélie 2^{ème} tranche dont les caractéristiques sont les suivantes :**
 - Superficie : 24.75 ares cadastrés section 26 n° 233/11**
 - Prix de cession global : 83 160 € net vendeur, hors TVA ;**
- **De rappeler que le projet n'acceptera les logements de service à raison d'un seul par lot, à condition qu'il soit incorporé dans un bâtiment d'activités et exclusivement situés à l'étage de celui-ci ;**

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim – BP 50005 – 68310 WITTELSHEIM – 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr – mairie-wittelsheim.fr –   



WITTELSHEIM

- **De concéder à la cession de rang au profit de tout établissement prêteur qui financera l'acquéreur eu égard au droit à la résolution inscrit en vue de garantir le respect du cahier des charges ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer la promesse de vente à intervenir pour le compte de la Ville aux prix et conditions susvisés, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge des acquéreurs ;**

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim — BP 50005 — 68310 WITTELSHEIM — 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr — mairie-wittelsheim.fr —   



WITTELSHEIM

Direction de l'aménagement
Service urbanisme et développement économique
FW

POINT N°27 : DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN TEAM TP ET FONCIERE AMELIE

Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL, Adjointe au Maire

Pour rappel,

TEAM TP, entreprise spécialisée dans les travaux publics est actuellement implantée au fond du carreau Amélie sur la parcelle cadastrée section 25 n°34 et 35 et section 62 parcelles n° 122, 123, 125 et 128. Elle occupe actuellement l'équivalent de 1,5 hectare de surface foncière via un bail précaire conclu le 12/06/2013 renouvelé tacitement jusqu'au 31 décembre 2021 au profit de la Ville. Un avenant au bail précaire a été établi et signé le 01 janvier 2022 et prendra fin à l'acquisition définitive du terrain.

Par courrier en date du 31 octobre 2016, l'entreprise TEAM TP a indiqué vouloir mettre en œuvre de nouveaux projets industriels consistant à :

- Poursuivre l'exploitation de l'entreprise TEAM TP autour du site actuel avec son activité de recyclage et l'implantation de bâtiments modulaires, identiques à l'exploitation actuelle.
- Permettre l'implantation d'une centrale de fabrication d'enrobés en partenariat avec la SAS GROUPE ZENITH (union d'entreprises), la SAS ROGER MARTIN et la SAS TEAM TP. L'activité ainsi projetée relèvera de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement et nécessitera le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Par ailleurs, un projet d'implantation de bâtiments modulaires avec toiture photovoltaïque porté par la société FONCIERE AMELIE (similaire à l'hélio parc 68 existant sur le carreau Marie-Louise de Staffelfelden) s'implanterait sur une partie de la parcelle cadastrée section 62 n° 1, soit une surface totale de 35 070m² (somme des surfaces suite aux délibérations du 21/10/2020 et du 29/04/2021).

Pour TEAM TP :

Les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2020 et du 29 avril 2021 avaient acté la cession à l'entreprise TEAM TP d'une parcelle située sur le carreau Amélie d'une surface de 31 142 m² (matérialisation en bleu sur le plan « ancienne situation » en annexe). Depuis, un permis de construire a été délivré à la société « SCI 9 » (Team TP) pour la construction de son siège social mais l'implantation des bâtiments sur le site est fortement contrainte par des servitudes d'eau, de gaz et de réseaux de saumure et empêche la réalisation du projet sur la totalité de la surface projetée.

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim – BP 50005 – 68310 WITTELSHEIM – 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr – mairie-wittelsheim.fr –   



WITTELSHEIM

Ainsi il est proposé à l'entreprise « *TEAM TP* » de s'implanter dans le même secteur mais sur une surface plus réduite d'environ 16 650 m² (matérialisation en bleu sur le plan « *nouvelle situation* » présenté en annexe) et dont le PV d'arpentage reste à réaliser. L'acquisition des parcelles se ferait par la « *SCI 9* », représentée par M. Fabrice DIDIERJEAN au prix de 700 €HT/are.

- L'entreprise « *TEAM TP* » s'implanterait sur tout ou partie des parcelles cadastrées section 62 n°170,171,172 et 156 pour une surface totale de 16 650 m² (matérialisation en bleu sur le plan « *nouvelle situation* » présenté en annexe).

Pour la FONCIERE AMELIE :

Par ailleurs, les mêmes délibérations du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2020 et du 29 avril 2021 avaient acté la cession à l'entreprise « *Foncière Amélie* » d'une parcelle située sur le carreau Amélie d'une surface de 35 000 m² environ (matérialisation en orange sur le plan « *ancienne situation* » présenté en annexe) en vue de la création de bâtiments modulaires avec toiture photovoltaïque.

La parcelle envisagée est traversée par une ligne haute tension de 63KV et rend plus onéreuse la mise en place du projet.

Ainsi il est proposé à la société Foncière Amélie l'implantation de son projet sur un secteur voisin classé en zone UE section 62 n° 172 pour partie et pour une surface réduite à 26 000m² (matérialisation en orange sur le plan « *nouvelle situation* » présenté en annexe) et accessible depuis la zone d'activité Amélie 2. Le PV d'arpentage reste à réaliser. Le prix de cession est fixé à 700 € HT/are soit un montant total d'environ 182 000 euros.

Les autres éléments des délibérations du 21 octobre 2020 et du 29 avril 2021 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la cession pour tout ou partie des terrains cadastrés section 62 n°170,171,172 et 156 pour une surface totale de 16 650 m² (matérialisation en bleu sur le plan « *nouvelle situation* » présenté en annexe) au profit de la « *SCI 9* », représentée par M. Fabrice DIDIERJEAN ;**
- **De préciser que le montant total de cession est fixé à 116 550 € (166.50 ares à 700 €/are) ;**
- **D'indiquer que le PV d'arpentage et l'ensemble des frais annexes à la transaction sont à la charge exclusive des acquéreurs ;**
- **De charger l'étude de Me HASSLER, notaire à Wittelsheim de la rédaction de l'acte authentique de cession ;**
- **D'autoriser la cession en partie du terrain cadastré section 62 n° 172 (matérialisation en orange sur le plan « *nouvelle situation* » présenté en annexe) au profit de la société « *FONCIERE AMELIE* » soit une contenance totale de 26 000 m² ;**



WITTELSHEIM

- **De préciser que le montant total de cession est fixé à 182 000 € (260 ares à 700 €/are) ;**
- **D'indiquer que le PV d'arpentage et l'ensemble des frais annexes à la transaction sont à la charge exclusive de acquéreurs ;**
- **De charger l'étude de Me HASSLER, notaire à Wittelsheim de la rédaction d'une promesse de vente s'y rapportant ;**

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim — BP 50005 — 68310 WITTELSHEIM — 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr — mairie-wittelsheim.fr —   



WITTELSHEIM

Direction de l'aménagement
Service urbanisme et développement économique
FW

POINT N°28 : PROJET DE CESSION DE TERRAINS CHEMIN DE LA DYNAMITIERE

Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL, Adjointe au Maire

La Ville de Wittelsheim souhaite développer son attractivité économique et soutenir l'implantation d'entreprises, ainsi que le prévoit son plan local d'urbanisme (PLU).

La ville dispose de terrains situés chemin de « la Dynamitière » en zone UEd du PLU à vocation d'activités pour une contenance de 3,77 Ha. Ces terrains non viabilisés sont situés dans le prolongement d'un terrain privé de 1,35 Ha dont Monsieur Luc Seiler est titré et dont les règles d'urbanisme sont identiques. L'ensemble formerait une unité foncière cohérente de 5.1 ha environ.

Afin d'optimiser les démarches administratives mais également opérationnelles liées aux accès, aux réseaux, à l'intégration paysagère du projet, la Ville souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'ensemble du secteur à Monsieur Luc Seiler, promoteur immobilier à Bergholtz-Zell ou à toute autre personne morale représentée celui-ci.

Les terrains concernés sont situés section 32 parcelles 295 et 296 pour une contenance totale de 3.77 Ha.

Une cession du terrain est envisagée au profit de monsieur Luc Seiler conformément à l'estimation du service des Domaines soit 350 € HT/are pour un montant total de 131 950€ HT.

La commune de Wittelsheim autorisera l'acquéreur à déposer un permis d'aménager sur les terrains précités, ceci après validation préalable des services municipaux concernés au regard de la qualité du projet retenu : accessibilité, réseaux, intégration paysagère, découpage des lots.

Le Conseil Municipal, à la majorité, quatre Conseillers Municipaux s'étant abstenus, décide :

- **Donner son accord pour la cession des terrains à Monsieur Luc Seiler ou à toute autre personne morale représentée par lui, situés chemin de « la Dynamitière » section 32 parcelles 295 et 296 pour une contenance totale de 3.77Ha conformément aux conditions suivantes :**
 - **Prix de cession global : 131 950 € HT, hors frais annexes ;**
 - **Les honoraires de la transaction seront à la charge de l'acquéreur ;**
 - **L'obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours.**



WITTELSHEIM

- **Donner son accord au dépôt d'un permis d'aménager au bénéfice de l'acquéreur après validation des services compétents de la Ville ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, le compromis de vente à intervenir aux prix et conditions susvisés ;**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge des acquéreurs pour moitié et de la Ville pour moitié.**

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim — BP 50005 — 68310 WITTELSHEIM — 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr — mairie-wittelsheim.fr —   



WITTELSHEIM

Direction de l'aménagement
Service urbanisme et développement économique
FW

POINT N°29 : PROJET DE CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DU GENERAL DE GAULLE

Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire

La Ville de Wittelsheim affirme plus que jamais sa volonté de renforcer l'attractivité de son centre, qu'il s'agisse d'habitat, de services publics ou encore du développement du tissu commercial.

Par délibération en date du 16 novembre 2017 la commune a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier situé rue du Général de Gaulle afin de développer le tissu commercial du centre-ville.

Ainsi, l'ancienne droguerie « EGLINGER » cadastrée section 4, parcelles 368 et 365, sise 2 rue d'Ensisheim a été acquise par la Ville pour un montant de 475 000 € et l'ancien commerce « Laines-Mode » attenant au précédent bâtiment cadastrée section 4, parcelles 366 et 367 et sis au 1 rue du Général de Gaulle a été acquis pour un montant de 250 000€. Le montant total de l'ensemble immobilier s'élevant à 725 000 € net.

Par ailleurs, depuis la date d'acquisition, la Ville a réalisé différentes études : faisabilité, diagnostics techniques, avant-projet architectural, permis de construire et a pris en charge les dépenses courantes (charges et taxes) pour un montant de 123 062 € HT soit 147 674€ TTC.

Ainsi le coût total cumulé pour la commune, achat des murs, études diverses et charges s'élève à 848 062 € HT depuis la date d'acquisition.

La commune souhaite à présent céder cet ensemble immobilier à la « SARL WABDIA », sise à Guebwiller et représentée par Madame Nadine Lepissier. Cette société spécialisée dans la gestion de fonds de commerces s'engage à rénover l'ensemble des bâtiments, à créer un restaurant traditionnel sur l'ensemble de la surface du rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Le montant de la cession est arrêté à 725 000 € net, soit le montant de l'acquisition initial des mêmes locaux.

Afin de garantir la réalisation de ce projet, la Ville de Wittelsheim déposera un permis de construire pour son propre compte avant de transférer à titre onéreux les droits à construire à l'acquéreur au moment de la signature des actes authentiques. Le montant de ce transfert intègrera toutes les dépenses déjà engagées par la commune, soit 123 062 € HT.

La cession totale cumulée pour la commune, vente des murs, cession des droits à construire s'élève à 848 062 € hors TVA.



WITTELSHEIM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord pour la cession à la SARL WABDIA de l'ensemble immobilier sis 2 rue d'Ensisheim et 1 rue du Général de Gaulle, section 4 - parcelles 365, 366, 367, 368 dans l'état dans lequel il se trouve et particulièrement dans les conditions suivantes :**
 - **Prix de cession global : 725 000 € TTC, hors frais annexes**
 - **Les honoraires de la transaction seront à la charge de l'acquéreur pour moitié et de la Ville pour moitié,**
- **De donner son accord au dépôt d'un permis de construire au bénéfice de la Ville de Wittelsheim sur l'ensemble immobilier en vue de la création d'un restaurant et de logements,**
- **De céder ensuite les droits et charges de ce permis à titre onéreux à la SARL WABDIA. Le montant du transfert des droits et charges du permis de construire est fixé de 123 062 € HT soit 147 674.4 € TTC et pourra intervenir à partir du jour de la signature des actes authentiques,**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, le compromis de vente à intervenir aux prix et conditions susvisés,**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge des acquéreurs pour moitié et de la Ville pour moitié.**



WITTELSHEIM

Direction Générale
AO

INFORMATIONS - DIVERS

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de :

- **L'association Rencontre et Loisirs :**

M. Xavier MEYER remercie le conseil municipal pour la subvention accordée.

- **L'école élémentaire du Centre :**

Mme KEMPF, l'équipe pédagogique et les enfants remercient le conseil municipal ainsi que Mme BONAUD pour la parfaite organisation du spectacle présenté par l'Ecole de Musique ainsi que pour la prise en charge du transport.

- **Information COVID-19 :**

L'ARS Grand Est a transmis le tableau de bord des données régionales établit concernant la COVID-19. (annexe 1)

- **Information SAFER :**

La SAFER a adressé les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) qu'elle a reçues, portant sur des biens situés sur notre territoire. (annexe 2)

Fait à Wittelsheim, le 31 mai 2022

Le Directeur Général
des Services

Alexandre OBERLIN



Pour extrait conforme
Le Maire

Yves GOEPFERT